



**3 jours
soit 21 h**



**Accessible
à tous**

POUR QUI ?

Toute personne désignée au CSE.

FINALITÉS

Permettre aux membres de la délégation du personnel du CSE de bénéficier de la formation nécessaire à l'exercice de leurs missions en matière d'Economie et de Social conformément à l'Article L2315 63 du Code du Travail.

Objectifs pédagogiques

- ▶ Cerner son rôle en matière d'Economie et de Social
- ▶ Déceler et mesurer les points Économiques et Sociaux
- ▶ Analyser les conditions Économiques et Sociales
- ▶ Participer activement au développement des conditions Économiques et Sociales dans l'entreprise

Conditions d'intervention

- ▶ Modalités de formation : Présentiel ou Distanciel
- ▶ Rythme : continu ou séquentiel
- ▶ Effectif mini - maxi : inter (entreprise) 3 à 8 / intra (entreprise) 3 à 8

Équivalences et passerelles

- ▶ Sans équivalence et passerelle

Prérequis

- ▶ Connaissance des postes de travail de l'entreprise

NOS FORMATEURS

- ▶ Formation animée par un consultant bénéficiant d'une expérience managériale conséquente au sein de différents groupes. Nos consultants sont formés aux techniques d'animation et de formation et interviennent dans tous types de structures.
- ▶ Pendant 6 mois le stagiaire a la possibilité de contacter le formateur sur la mise en applications des acquis de formation dans son milieu professionnel.

PROGRAMME DE LA FORMATION

1

LA MISE EN PLACE DU CSE

3.5 h

- Retour sur l'esprit des ordonnances
- Le nouveau paysage dessiné par l'instance unique
- La composition du CSE

2

LE FONCTIONNEMENT DU CSE

3.5 h

- Les réunions préparatoires
- Les séances du comité
- Les ordres du jour
- La rédaction des PV
- Le délit d'entrave
- Le règlement intérieur du CSE

3

LES MISSIONS DU CSE

3.5 h

- Le rôle économique et professionnel du CSE
- Le rôle de réclamation des membres du CSE

4

LA PROTECTION DES MEMBRES DU CSE

2.5 h

- Le statut de salarié protégé

5

LE CSE DANS LES ENTREPRISES À ÉTABLISSEMENTS MULTIPLES

1 h

- Gérer le CSE dans les entreprises à établissements multiples

PROGRAMME DE LA FORMATION

6

LES EXPERTISES DU CSE

2 h

- Communiquer sur les expertises sur lesquelles le CSE peut s'appuyer

7

LE RÔLE DE GESTION DU CSE

1.5 h

- L'analyse des documents comptables de l'entreprise

8

LE RÔLE DE GESTION DES ASC (ACTIVITÉS SOCIALES ET CULTURELLES)

3.5 h

- Les règles de transfert de compte à compte
- Les règles concernant les cotisations et exonérations URSSAF
- Les différentes prestations autorisées et interdites
- Les principes de comptabilité des ASC
- Les modalités de décisions concernant les ASC
- Les différents budgets

LES +
Artus RH

Formations obligatoires
habilitées par la DREETS
Des consultants à
votre écoute après la
formation

Modalités pédagogiques

- ▶ Exposé théorique et pratique par le formateur
- ▶ Échanges et analyses des expériences vécues par les participants avec les pistes de solutions
- ▶ Jeux de rôles et mises en situation pour une parfaite intégration de nos méthodes

Nature de la validation

- ▶ La formation dispensée sera récompensée par la remise d'un certificat de réalisation (nature, dates, durée, objectifs de la formation suivie)

Outils pédagogiques et techniques

- ▶ Locaux respectant les critères d'Etablissements recevant du Public (ERP) en terme de taille, disposition et équipement de la salle.
- ▶ Paper board, vidéoprojecteur, prise de branchement pour matériel informatique (PC, enceintes, ...)
- ▶ Remise d'un support pédagogique à la fin du stage
- ▶ Assistance technique

Modalités du suivi de formation

- ▶ Auto-évaluation proposée en fin de formation pour mesurer le niveau de connaissances, la satisfaction et l'utilité perçue de la formation. Dans ce cadre, le participant donne son appréciation sur :
- ▶ Le contenu (respect du programme et des objectifs, intérêt des contenus, ...)
- ▶ L'animation (expertise du consultant sur le sujet, relations avec le groupe...)
- ▶ La pédagogie (équilibre entre les apports théoriques et pratiques...)
- ▶ La logistique (état des salles, qualité des supports pédagogiques...)
- ▶ La mise en œuvre envisagée (plan d'actions...)

RÉFÉRENTS

- ▶ Responsable Formation : **Éric DEMOULIERE** - edemouliere@artus-rh.com - Tél : 07 61 79 40 15
- ▶ Référent administratif, handicap et technique : **Coralie MOYER** - cmoyer@artus-rh.com
Tél : 06 69 04 38 82
- ▶ Référent pédagogique : **Ludovic POILLEUX** - lpoilleux@artus-rh.com - Tél : 07 64 86 04 51

ACCESSIBILITÉ

- ▶ Processus précis et concret : identification d'un potentiel handicap – détermination de la typologie du handicap (moteur, auditif, visuel, intellectuel, psychique ou visuel) – mise en place des compensations possibles et personnalisables en adéquation avec le besoin du stagiaire. L'ensemble des étapes est réalisé par le chef de projet avec l'assistance de la référente pédagogique handicap : **Coralie MOYER** – cmoyer@artus-rh.com – Tél : 06 69 04 38 82

- ▶ Respect de la réglementation concernant l'accessibilité aux personnes en situation de handicap et application des conditions d'accueil et d'accès des publics en situation de handicap.
- ▶ Vous trouverez via le QR code toutes les conditions d'accès d'Artus RH



Toutes nos salles de formation sont accessibles aux personnes à mobilité réduite.